

CONCOURS

Direction des ressources humaines
Service de la dotation et du développement organisationnel

CADRES ET HORS-CADRES

**CHEF DU SERVICE DE LA PLANIFICATION ET DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

URBANISME

PLANIFICATION ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

RÉGULIER

La Ville de Lévis est à la recherche d'une personne qualifiée pour combler un poste cadre régulier à temps complet de chef du service de la planification et de l'aménagement du territoire à la Direction de l'urbanisme.

**DESCRIPTION
SOMMAIRE DU
POSTE**

Le rôle principal et habituel consiste à gérer l'ensemble des programmes, activités et ressources affectées au service. Participer étroitement à la définition de la vision de l'aménagement et du développement du territoire. Assurer la planification, le suivi et la coordination des divers mandats, programmes et activités relatives à la planification du territoire, aux projets de développement urbain et à la réglementation d'urbanisme. Coordonner les travaux de la Commission consultative d'urbanisme et d'aménagement (CCUA) et la tenue des assemblées publiques de consultation pour les modifications réglementaires. Assurer la coordination de projets spéciaux et assurer un soutien à la direction pour le volet de la géomatique. Remplacer selon les besoins son supérieur ou sa supérieure en cas d'absence.

**TÂCHES
SPÉCIFIQUES**

1. Planifie, organise, dirige, coordonne et contrôle les activités et ressources affectées à la planification du territoire, à la réglementation d'urbanisme et aux projets de développement urbain, en conformité avec les orientations et objectifs de la Ville.
2. Supervise, conseille et aide le personnel sous sa responsabilité; détermine les objectifs de performance; définit les mandats et les responsabilités, fixe les critères de rendement et procède à l'évaluation de la performance dans une perspective de développement et d'amélioration des compétences.
3. Contribue à développer une vision de l'aménagement et du développement du territoire avec les diverses instances et acteurs concernés; émet des recommandations en regard des politiques, programmes et activités à mettre en place.
4. Est responsable de la planification et de la préparation du schéma d'aménagement et de développement et du plan d'urbanisme; en assure le suivi et la mise à jour (SADR, PU, PPU etc.), et ce, auprès des intervenantes et intervenants concernés.
5. Est responsable de la réglementation d'urbanisme (préparation, modification et mise à jour) en respect des orientations issues de la planification en matière d'aménagement et d'urbanisme.
6. Exerce un rôle-conseil dans le déploiement de projets de développement urbanistiques majeurs impliquant différents volets; développe et exerce une expertise de pointe telle que; l'agriculture et le transport.

7. Coordonne et assure le secrétariat de la Commission consultative d'urbanisme et d'aménagement (CCUA) et des assemblées publiques de consultation pour les modifications réglementaires.
8. S'assure de la qualité des services rendus à la population et du suivi des requêtes ou plaintes formulées dans son secteur d'activités et propose des recommandations visant l'amélioration de la prestation de service à la population.
9. Assure la coordination de projets spéciaux liés à l'aménagement, la revitalisation et la requalification des secteurs.
10. Coordonne les services liés à la géomatique et soutien les autres services de la direction en la matière.
11. Participe à la préparation annuelle du budget de son secteur d'activités et transmet ses commentaires et ses recommandations à son supérieur ou sa supérieure et, une fois approuvé, s'assure du suivi budgétaire dans le respect du budget qui lui est alloué par les autorités.
12. Gère son secteur d'activités en conformité avec les valeurs organisationnelles.
13. Se tient continuellement au courant des développements dans son secteur d'activités et formule toute recommandation susceptible d'améliorer l'efficacité et l'efficience dans la prestation de service.
14. Exerce toute autre tâche connexe à la demande de son supérieur ou sa supérieure.
15. Cette description de fonction reflète les éléments généraux du travail accompli et ne doit pas être considérée comme une énumération détaillée de toutes les tâches à accomplir. Toutefois, les tâches ayant une influence sur l'évaluation de l'emploi apparaissent à la description.

EXIGENCES DU POSTE	<ul style="list-style-type: none"> - Baccalauréat en urbanisme ou aménagement du territoire - Maîtrise en aménagement du territoire constitue un atout - Être membre de l'Ordre des urbanistes constitue un atout - Six (6) à huit (8) années d'expérience en gestion
COMPÉTENCES RECHERCHÉES	<ul style="list-style-type: none"> - Leadership d'influence marqué - Sens politique - Gestion de la complexité - Analyse et vision stratégique - Habiletés de planification et d'organisation - Collaboration et partenariat - Courage managérial - Engagement - Très bonnes habiletés de rédaction écrite
LIEU DE TRAVAIL	996, rue de la Concorde, Saint-Romuald
CONDITIONS DE TRAVAIL	Classe 7 et conditions de travail selon le Recueil des conditions de travail des cadres de la Ville de Lévis. Au 1er juillet 2014, le minimum est de 85 764\$ et le maximum de 112 533\$.
PÉRIODE D'AFFICHAGE	Du 28 août au 11 septembre 2014
NUMÉRO DE CONCOURS	CADRR-007-2014
DÉPÔT DES CANDIDATURES	Les personnes répondant aux exigences de la fonction et intéressées à présenter leur candidature doivent postuler à partir du Site de recrutement en ligne de la Ville de Lévis et joindre un curriculum vitae et une lettre de présentation avant 23 h 59, le 11 septembre 2014.
ÉQUITÉ EN EMPLOI	Nous souscrivons au programme d'égalité en emploi.